



## Compte rendu du conseil municipal du 6 novembre 2012

---

**Présents :** ADELL JM – BARDOU G – BEDOS D – BONVALET D – GUILHAUMON JM – MARTIN R – MARTIN S – MARZA I – PIOCH JL – REVEL M

**Absents excusés représentés :**

CAZENAVE M procuration à BEDOS D  
ESTEBAN P procuration à MARTIN R  
JAFFUEL C procuration à BONVALET D

**Absents :** BERRETTE S – GOUTY M

Monsieur le Maire soumet au vote le compte rendu du conseil du 21 août 2012 qui est voté à l'unanimité

### **I Demande de subvention pour les travaux Entrée route de Fontès au Conseil Général au titre de l'Amende des Polices**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de réfection de l'entrée de Neffès « route de Fontès » sur le RD174. Ce projet prévoit la voirie, le terrassement, les eaux pluviales. Il sera réalisé en deux phases : montant des travaux : phase 1 : 92 331 € ht, phase 2 : 218 408 € ht, soit un total de 310 739 € ht.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'effectuer une demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Hérault au titre des amendes de Police.

Vote à l'unanimité.

### **II Demande de subvention pour les travaux du réseau AEP et l'amélioration de la défense incendie Entrée route de Fontès**

Monsieur le Maire dit au conseil qu'il convient de renforcer le réseau AEP et procéder à l'amélioration de la défense incendie route de Fontès : montant des travaux 36 000 € ht. Il propose de demander une subvention auprès du Conseil Général de l'Hérault et de l'Agence de l'Eau.

Vote à l'unanimité.

### **III Participation communale pour la garantie du maintien de salaire pour les agents**

Monsieur le Maire dit au conseil que la commune avait souscrit un contrat collectif Prévoyance « garantie du maintien du salaire des agents » à la MNT par l'intermédiaire du centre de gestion. Par ce contrat, la MNT complète le salaire de l'agent en cas de maladie moyennant une cotisation de l'agent, prélevée mensuellement sur sa paye.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, le contrat collectif est supprimé. Chaque agent pourra souscrire un contrat individuel Prévoyance parmi des organismes dit « labellisés » comme la MNT, et choisira ses options de garantie : maladie et ou invalidité, et ou perte de retraite en cas d'invalidité.

La commune pourra verser une participation financière pour cette garantie, qui viendra en déduction de la part versée par l'agent.

Monsieur le Maire propose au conseil de verser une participation financière de 5 € par mois et par agent pour le risque Prévoyance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Vote à l'unanimité.

### **IV DM SPEA**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire une Décision Modificative (DM) au budget SPEA (de l'eau et de l'assainissement) pour régler les différents achats de fournitures d'entretien nécessaires pour les travaux réalisés par les employés communaux (mise en façade des compteurs d'eau, branchement eau, assainissement ...).

Il convient de rajouter la somme de 20 000 € au compte « Fournitures d'entretien » et d'enlever 20 000 € au compte « Dépenses imprévues ».

Vote à l'unanimité

### **V Création de 6 postes**

Suite aux départs en retraite de certains agents, afin de régulariser les postes en CDD, Monsieur le Maire propose de créer 6 postes d'agents stagiaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Vote à l'unanimité.

### **VI Régime indemnitaire 2013**

Monsieur le Maire propose au conseil de reconduire le régime indemnitaire du personnel 2 012 pour 2 013, à savoir une prime de fin d'année aux agents communaux, calculée sur la base d'un montant de référence déterminé par la fonction publique territoriale selon le grade des agents auquel on applique un coefficient de 1.8.

Vote à l'unanimité.

### **VII Chèque cadeau pour le Noël des Agents**

Monsieur le Maire propose au conseil de renouveler les chèques cadeau offerts au personnel communal pour Noël pour un montant de 140 €. Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette opération.

### **VIII Modification du règlement de la Salle des Fêtes**

Monsieur le Maire dit au conseil que suite au passage de la commission de sécurité, il faut enlever les barres anti-effraction des portes de sortie de secours lors de l'utilisation de la salle.

Il propose d'insérer cette mention dans le règlement de la salle des fêtes.

Il précise également que l'École et les Associations stockaient du matériel dans la salle, la commission de sécurité interdit ce stockage, une note sera adressée aux personnes concernées.

Vote à l'unanimité.

### **IX Désignation des conseillers communautaires à la nouvelle communauté Framps 909-Faugères**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le Préfet de l'Hérault a prononcé la fusion des communautés Côteaux et Châteaux, FRAMPS 909 et Faugères au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Il convient de désigner 4 délégués titulaires et 1 suppléant à cette nouvelle communauté nommée « Communauté des communes « Les Avant-Monts du Centre Hérault ».

Il propose comme délégués titulaires : Guilhaumon Jean-Marie, Bedos Dominique, Revel Michel et Bonvalet Danièle et comme délégué suppléant : Bardou Guy

### **X Questions diverses**

#### **1° DM Commune**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire une Décision Modificative (DM) pour régler la facture du placard destiné au rangement des dossiers d'urbanisme en investissement. Il propose de rajouter la somme de 3 000 € au compte « Entretien de Bâtiments » et d'enlever 3 000 € au compte « Restauration du pont du chemin de Vailhan ».

Vote à l'unanimité

#### **2° Affaire Deterpigny**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a reçu l'arrêt de la Cour de Cassation de Montpellier du 24 octobre 2 012, qui renvoie les parties devant la Cour d'Appel d' Aix en Provence dans un délai de quatre mois. Monsieur le Maire demande au conseil son accord pour saisir un avocat et un avoué pour défendre la commune.

Vote à l'unanimité

#### **3° Manifestation « Total Festum Feu de la Saint-Jean 2 013 »**

Monsieur le Maire dit au conseil que le Foyer Rural de Neffiès en partenariat avec la Région souhaite organiser une manifestation « Total Festum Feu de la Saint Jean 2013 » à Neffiès les 21, 22 et 23 juin 2 013.

Le Foyer Rural demande l'accord de la mairie pour l'organisation de cette manifestation et la gratuité des salles et du matériel.

Le conseil à l'unanimité donne un avis favorable pour l'organisation de cette manifestation, la gratuité des salles et du matériel.

### **XI Informations**

- Monsieur le Maire dit au conseil municipal qu'un don a été fait au CCAS à l'occasion d'un mariage.

- Monsieur le Maire précise au conseil municipal que de nouvelles dégradations ont été faites dans le village aux écoles (tableau d'affichage et interphone cassés etc). Une plainte a été déposée en gendarmerie.

- Monsieur le Maire dit au conseil qu'il a participé à une réunion avec Francis Boutes et les maires de la Communauté des Communes, qui leur a précisé que les communes devraient adhérer à un syndicat pour bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau. Monsieur le Maire tiendra informé le conseil de ces nouvelles dispositions.

Le conseil municipal est clos à 19 h 30